

*L'ajournement*

Je constate que le gouvernement a agi avec célérité pour nettoyer l'environnement pollué par des déchets radioactifs à Port Hope.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre. Je suis au regret d'interrompre le député, dont le temps est expiré.

**M. George Baker (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement):** Monsieur l'Orateur, la principale usine de chlore et de soude caustique qui était responsable de la contamination par le mercure du réseau des rivières Wabigoon et des Anglais a remplacé la pile de mercure par la pile membrane et a mis fin à l'utilisation du mercure en octobre 1975. Il n'y aura donc pas d'autre déversement de mercure par cette source dans les rivières.

En mars 1972, Environnement Canada a édicté le règlement sur le mercure provenant des usines de chlore et de soude caustique en vertu de la loi sur les pêcheries, limitant la quantité de mercure que ces usines peuvent déverser dans les eaux réceptrices. Depuis ce temps, toutes les usines de chlore et de soude caustique ont présenté des rapports quotidiens de leur déversement de mercure dans les cours d'eau et de leurs achats de mercure à quelque fin que ce soit. Ces dossiers indiquent que le déversement direct de mercure dans les eaux réceptrices, notamment par l'usine de Dryden, ne représente maintenant plus que 1 p. 100 de ce qu'il était avant la découverte du problème.

À l'usine de Dryden, tout le procédé a été modifié. Malheureusement, les énormes quantités de mercure déversées par le passé dans le milieu se trouvent maintenant dans des sédiments aux fonds des eaux d'où ils continueront de s'acheminer dans le cycle alimentaire.

Selon nos calculs, il en coûterait environ 350 millions de dollars pour draguer les rivières contaminées et éliminer les sédiments; toutefois, cette opération pourrait provoquer un déversement plus important de mercure, en raison même du déplacement des sédiments. Selon des analyses effectuées pendant plusieurs années, il semble maintenant que le problème perd de l'importance d'année en année. Cependant, on prévoit qu'il faudra de 20 à 30 ans avant que la rivière des Anglais et la rivière Wabigoon soient complètement dépolluées.

Nous continuons de collaborer activement avec les gouvernements provinciaux. Comme le député l'a souligné, la loi sur les ressources en eau du Canada est l'une des armes possibles. Toutefois, cette loi n'est pas normalement appliquée à ce genre de problème et elle n'est pas considérée comme appropriée dans un tel cas.

● (2210)

RADIO-CANADA—LA COMMUNICATION DES SERVICES AUX RÉGIONS ISOLÉES—LES MOTIFS DU RETARD

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-George-Sainte-Barbe):** Monsieur l'Orateur, la question que j'ai adressée au secrétaire d'État (M. Faulkner), qui est chargée de Radio-Canada, concerne l'inefficacité et la rupture d'une promesse d'étendre le réseau de télévision vers les régions isolées du Canada.

Je soulève cette question depuis huit ans. On s'est contenté de me dépendre d'immenses difficultés et de me présenter des motifs d'excuse. Si un réalisateur de Radio-Canada étudiait mes dossiers, il y trouverait la plus longue histoire que l'on puisse raconter. Cette histoire pourrait être diffusée pendant 13 semaines à la télévision et il n'en coûterait pas un cent. Elle a trait à l'extension du réseau de télévision aux habitants des régions isolées de Terre-Neuve. Ce sont des citoyens canadiens. Ils ont écouté les

promesses qu'on leur a faites quand ils se sont joints au Canada. On leur a parlé de tous les avantages que le Canada offre à tous ses citoyens.

Après avoir lu le discours du ministre des Communications (M<sup>me</sup> Sauvé), j'ai été incité à adresser cette question au secrétaire d'État. Elle est hypocritement d'accord avec tout ce que je dis. Je suis certain que le secrétaire parlementaire sera également d'accord, car elle vit dans une région rurale.

Le ministre a indiqué dans son discours que les émissions de Radio-Canada peuvent être reçues par les collectivités du Nord de l'Atlantique et, au fur et à mesure des disponibilités de crédits, si les citoyens de ces régions veulent recevoir les émissions de radio et de télévision de Radio-Canada, il n'y a pas de raison de les en priver. Toutefois, les responsables de Radio-Canada ne me font que le récit d'immenses difficultés.

Dans le rapport annuel 1974-1975, ils invoquent le manque d'ingénieurs et de techniciens canadiens spécialisés dans le domaine des communications radiotélévisées. Si tel est le cas, pourquoi ne pas lancer un petit satellite qui permettrait aux gens du nord de Terre-Neuve de capter les émissions télévisées. Les habitants de cinq petites localités attendent depuis des années ce service public auquel ils ont droit. Ils ne l'obtiennent pas à cause d'un manque d'efficacité de la Société Radio-Canada. Je sais que la Société a des problèmes financiers et d'autres également. Je peux dire au secrétaire parlementaire du ministre des Pêches (M. Baker) que les pêcheurs du nord de Terre-Neuve savent comment la télévision pourrait atteindre la région, mais personne ne veut les écouter.

Je répète que je soulève ce problème depuis huit ans. J'ai essayé d'être raisonnable et je ne peux que conclure que, comme d'habitude, les habitants de Terre-Neuve sont la moindre des priorités. J'espère que le secrétaire parlementaire aura quelque chose à répondre.

J'ai autre chose à signaler. Il y a à peu près dix jours, j'ai prévenu le ministre que je lui poserais cette question. Pourtant, tout ce que j'ai obtenu, c'est qu'il me fournirait une réponse détaillée. J'espère que le secrétaire parlementaire à cette réponse et pourra me donner une date, non pas en 1978, mais d'ici quelques mois. J'espère que les techniciens de Radio-Canada vont se dégourdir et se rendre compte que les habitants du nord de Terre-Neuve sont des Canadiens à part entière et qu'ils ont aussi droit à la télévision.

**Mlle Coline Campbell (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, les priorités dans le cas de la mise en application du programme accéléré d'implantation se basent sur des critères qui tiennent compte de la population, de l'isolement, de l'équilibre géographique du pays, de considérations techniques, des frais et de l'exploitation.

Il faut bien comprendre que les 600 projets d'ingénierie que prévoit le programme doivent être exécutés selon un calendrier logistique très serré, en fonction des priorités susmentionnées établies sur une base nationale, selon la formule la plus équitable que puisse établir Radio-Canada. La Société comprend bien que chaque localité désire recevoir le service aussi rapidement que possible, mais l'ampleur du projet et ses exigences sur le plan du personnel et de la fabrication de l'équipement nécessaire dicteront la vitesse à laquelle le plan pourra progresser.